

COMMUNE DE GENNES	PROCES-VERBAL
<i>Nombre de Conseillers :</i> <i>En exercice : 15</i> <i>Présents : 13</i> <i>Votants : 15</i> <i>Procuration : 2</i> <u><i>Date de convocation :</i></u> <i>26/05/2026</i> <u><i>Date d'affichage :</i></u> <i>03/06/2026</i>	Le premier juin deux mille vingt-six à vingt heures zéro minutes, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent Membres présents : Jean-Baptiste AUBRY, Sandrine BROUSSAUDIER, David FLEURY, François GUILLAUME, Martin KUNSTLER, Elodie LACROIX, Jean-Michel LHOMMÉE, Adrien LUGAGNE, Stéphanie PANTANI, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Aurélie SUZON, Martine VUILLECARD MORALES Membres excusés : Béatrice SOITTOUX pouvoir à Adrien LUGAGNE Thierry MOREL pouvoir à Jean-Michel LHOMMÉE Membres absents : Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire générale de mairie Secrétaire de séance : Sandrine BROUSSAUDIER a été élue secrétaire de séance

Ordre du jour :

- **Désignation** d'un secrétaire de séance
- **Approbation** du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026
- **Questions budgétaires sur le budget forêt-bois :**
 - Décision modificative N°1
- **Questions budgétaires sur le budget lotissement :**
 - Modification du montant de remboursement de l'emprunt anticipé partiel du crédit du lotissement N° Financement KV8973 à hauteur de 170 000 €
- **Modification des tarifs de Cantine et Garderie à compter de la rentrée de septembre 2026**
- **Tarif cantine intergénérationnelle 2026-2027**
- **Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde**
- **Composition des commissions communales**
- **Questions diverses**

➤ **Désignation** d'un secrétaire de séance : Sandrine BROUSSAUDIER

Introduction : Mardi 12 mai : réunion avec Adrien et Jean Michel. Une réunion constructive et nécessaire, qui a permis de remettre tout le monde dans une dynamique commune, avec une réelle volonté de travailler ensemble dans un climat plus apaisé, serein et constructif. Les échanges ont montré que, malgré des sensibilités ou des approches parfois différentes, nous partageons le même objectif : agir dans l'intérêt de la commune. Chacun a exprimé sa volonté d'avancer dans un esprit de confiance, de respect mutuel et de dialogue. Cette réunion a confirmé que nous pouvons, et que nous devons, travailler ensemble sereinement et dans une bonne entente, en privilégiant l'écoute, la concertation et la recherche de solutions communes.

Dans cette perspective, Jean-Baptiste et Martin constitueront un groupe de travail dédié aux questions numériques. Leur mission sera de préciser les besoins de la commune, d'identifier les actions pouvant être mises en oeuvre localement et de déterminer les éventuels accompagnements extérieurs réellement nécessaires afin de répondre efficacement aux enjeux identifiés.

Par ailleurs, Adrien et moi-même engagerons un travail commun de réflexion sur la rénovation de la mairie. Cette démarche devra permettre d'examiner les pistes d'évolution possibles, sur les aspects de restructuration et d'évolution pour avoir un bâtiment plus adaptée aux besoins futurs de la commune.

L'objectif est de renforcer la cohésion de l'équipe municipale, de clarifier les rôles et les attentes de chacun et de construire un cadre de travail plus efficace et plus serein. La qualité des échanges lors de cette réunion constitue un signal encourageant et une base solide pour poursuivre ce travail collectif dans la durée.

- **Etat des décisions du maire** dans le cadre de sa délégation du Conseil municipal
Conformément à l'article L2122-22 du code Général de Collectivités Territoriales, le maire rend compte des décisions qu'il a prises au titre des délégations que lui a confiées le Conseil municipal pour accomplir certains actes de gestion courante durant la durée du mandat :

- Renouvellement de panneaupocket pour une durée d'un an – 230 € TTC

➤ **Délibération n°260601 : Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026**

Les membres du Conseil municipal décident l'approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

➤ **Délibération n°260602 : Budget annexe forêt-bois : décision budgétaire modificative n°1**

Le Maire soumet au conseil municipal cette décision budgétaire modificative concernant le budget forêt afin d'équilibrer :

Nous avons actuellement au chapitre 21, une dépense réalisée de 25 214.10 € alors que le budget voté est de 23 500 €.

Le montant affecté en Recettes d'investissement « Excédents de fonctionnement capitalisés » : 1068/10 prévoyait 23 392.60 € alors que la délibération d'affectation du résultat prévoit 23 992.60 €.

- Dépenses d'investissement « bois et forêts » : 2117/21 + 5 000 €
- Recettes d'investissement « virement à la section de fonctionnement » : 021/021 + 4 400 €
- Recettes d'investissement « Excédents de fonctionnement capitalisés » : 1068/10 + 600 €
- Dépenses de fonctionnement « virement à la section d'investissement » : 023/023 + 4 400 €

Les fonds seront pris sur le suréquilibre budgétaire.

Le Conseil municipal adopte cette décision budgétaire modificative par 15 voix pour et par 0 contre, 0 abstention.

- **Délibération n°260603 : Modification du montant de Remboursement de l'emprunt n°KV8973 anticipé partiel sur le budget lotissement à hauteur de 170 000 €**

Le Maire rappelle qu'afin de permettre le financement travaux du lotissement, la Commune avait souscrit un emprunt auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté d'un montant de 700 000 € à un taux variable : index Euribor 3 mois + marge 0.50 % sur une période de 36 mois, la Commune a débloqué 250 000 € et prévoit à ce jour le remboursement anticipé partiel d'un montant de 180 000 € (Emprunt N° KV8973), prise par délibération du 27/04/2026 N°260416

Sur les conseils de la Direction Générale des Finances Publiques, le Maire propose de réduire le montant du remboursement anticipé partiel de 180 000 € à 170 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 POUR, par 0 CONTRE, par 0 ABSTENTION, autorise le Maire à signer le remboursement de l'emprunt et tous les documents se rapportant à cette opération.

➤ **Délibération n°260604 : Modification des tarifs de Cantine et Garderie à compter de la rentrée de septembre 2026**

Le maire présente le nouveau mode de répartition ci-dessous nécessaires au Conseil municipal pour que ce dernier soit en mesure de décider des tarifs applicables à compter de la rentrée scolaire 2026.

Détermination des tarifs

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, considérant les éléments présentés, décide à l'unanimité

- de fixer ainsi les tarifs suivants à compter de la rentrée de septembre 2026, en lien avec les prérogatives du PEDT/Plan Mercredi et en fonction du quotient familial :

Quotient familial	Cantine repas seul	Garderie Midi forfait	Garderie matin et soir (tarif par tranche de 20 mn ou ½ h)	Goûter
Tranche 1 : de 0 à 800 €	4,42 €	0,63 €	0,87 €	0,29 €
Tranche 2 : de 801 à 1000 €	4,42 €	2,20 €	1,00 €	0,35 €
Tranche 3 : de 1001 à 1300 €	4,42 €	2,72 €	1,10 €	0,41 €
Tranche 4 : de 1301 à 1600 €	4,42 €	3,07 €	1,28 €	0,47 €
Tranche 5 : plus de 1600 €	4,42 €	3,54 €	1,46 €	0,52 €

- de fixer le montant trimestriel de la redevance parentale pour les ateliers périscolaires du mercredi matin de 9h à 12h à compter de la rentrée de septembre 2026 :
 - à 50 € pour un enfant (ou pour le premier enfant d'une famille de plusieurs enfants)
 - à 35 € à partir du deuxième enfant d'une même famille.

Ces tarifs sont normalement déterminés pour la durée de l'année scolaire. Ils pourront toutefois être révisés en cours de période par une nouvelle délibération du Conseil municipal si certaines charges liées au service le justifient.

➤ **Délibération n°260605 : Tarif cantine intergénérationnelle**

Le Conseil municipal après en avoir débattu décide à l'unanimité de fixer le tarif des repas « cantine intergénérationnelle » au niveau du tarif « enfants » correspondant à la tranche 5 de quotient familial, soit **7,96 € pour l'année scolaire 2026-2027.**

Le tarif sera actualisé les années suivantes en fonction de l'évolution du tarif de cantine pratiqué pour les enfants (tranche 5).

➤ Délibération n°260606 : Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

Le maire propose que la commune de Gennes effectue la mise à jour de l'équipe municipale dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité. (fichier en annexe)

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

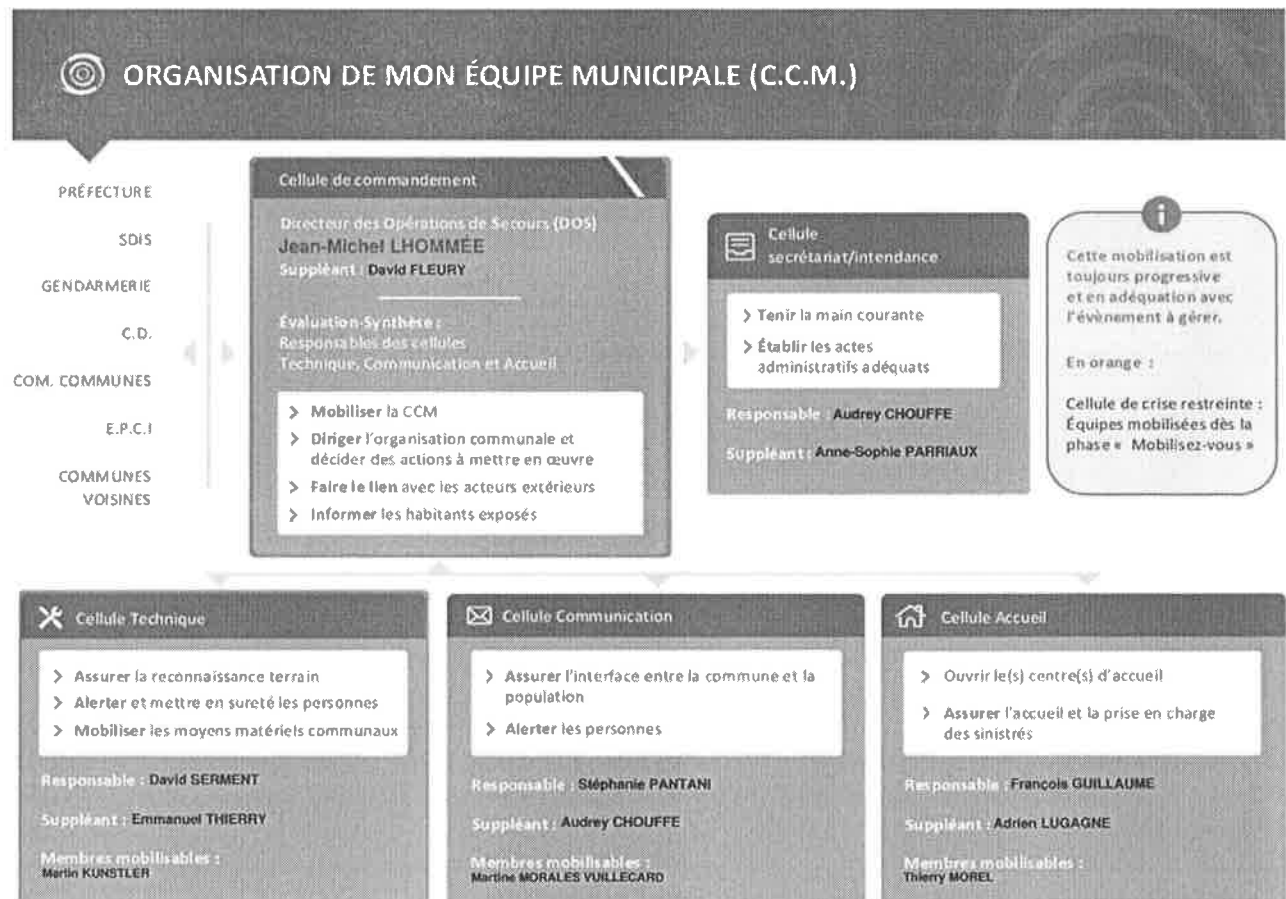
Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise
- Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune.

PROPOSITION : Le maire propose donc au Conseil Municipal la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.

DECISION : le conseil municipal après avoir écouté l'exposé du maire et après avoir délibéré DECIDE d'adopter à l'unanimité la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.

15 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION



Toujours dans le cadre de la mise à jour du Plan communal de sauvegarde (PCS), le tableau recensant les moyens humains mobilisables sur la commune sera actualisé prochainement. À cette fin, la commune consultera les habitants afin d'identifier les personnes volontaires souhaitant y figurer et pouvant être mobilisées en cas de besoin. Cette démarche a pour objectif de vérifier, compléter et actualiser les informations disponibles, notamment concernant les compétences, matériels et disponibilités susceptibles d'être mobilisés en cas d'événement exceptionnel ou de situation d'urgence.

Les habitants seront ainsi invités à faire connaître les modifications ou compléments qu'ils souhaitent apporter afin de disposer d'un document aussi fiable et opérationnel que possible

➤ Délibération n°260607 : Composition des commissions communales et comités consultatifs

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré désigne les membres des commissions communales et des comités consultatifs, comme indiqué sur le tableau joint à la présente délibération.

Commission municipale ou Comité consultatif	Composition
Commission d'appels d'offres	Président : Jean-Michel LHOMMÉE Membres : Anne-Sophie PARRIAUX, Adrien LUGAGNE, Béatrice SOITTOUX, Elodie LACROIX, David FLEURY, Thierry MOREL Invités : comptable public, secrétaire de mairie
Impôts directs (CCID)	Composition déterminée par le centre des Impôts sur propositions du CM Membres titulaires : Adrien LUGAGNE, Martine VUILLECARD MORALES, Laurent ROPERS, Stéphanie PANTANI, David FLEURY, Elodie LACROIX Membres suppléants : Thierry MOREL, Christine ZANCHI, Jérôme PARRIAUX, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Aurélie BERNUT, Martin KUNSTLER
Commission des finances	Président : Jean-Michel LHOMMÉE Membres : Thierry MOREL, Jean-Baptiste AUBRY, Laurent ROPERS, Elodie LACROIX, Adrien LUGAGNE Invités : secrétaire de mairie
Commission de contrôle des listes électorales (CCLE)	Membre CM : Martine VUILLECARD MORALES, François GUILLAUME, Laurent ROPERS, Jean-Baptiste AUBRY, Adrien LUGAGNE
Commission Urbanisme travaux voiries équipements publics	Président : Jean-Michel LHOMMÉE Membres : Martin KUNSTLER, David FLEURY, Adrien LUGAGNE, Thierry MOREL, Jean-Baptiste AUBRY, Elodie LACROIX Invités : secrétaire de mairie
Comité : Forêt environnement Espaces verts affouage Energie biodiversité	Adjoint délégué : David FLEURY Membres : Laurent ROPERS, François GUILLAUME, Martin KUNSTLER, Adrien LUGAGNE, Elodie LACROIX Membres hors CM : Jean-Pierre PLANÇON, Laurent GÉRARD, Jean VANNOD, Christian GRESET, Dominique HENRY, Michel JANNIN, Stéphane GRIFFON, Alain MILLET, Bernard LIME, Eva PROST, Jean SIMONDON, Michel GENILLOUX, Alexandre MARANDET, Richard ROBERT
Cimetière	Responsable : David FLEURY Membres : Anne-Sophie PARRIAUX, Martin KUNSTLER, Stéphanie PANTANI, Martine MORALES VUILLECARD
CCAS	Adjoint délégué : Thierry MOREL Membres : Martine VUILLECARD MORALES, Adrien LUGAGNE, Sandrine BROUSSAUDIER, Béatrice SOITTOUX Membres hors CM : Eliane POULNOT, Josiane GENILLOUX, Bernard LIME, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Céline HIRCHI
Comité Vie associative, sport, culture, communication	Adjointe déléguée : Stéphanie PANTANI Membres : Martin KUNSTLER, Martine VUILLECARD MORALES, Adrien LUGAGNE, Béatrice SOITTOUX, Aurélie SUZON, Sandrine BROUSSAUDIER, Laurent ROPERS, François GUILLAUME Membres hors CM : Lucas POMORSKI, Alain MILLET, Emilie DIOMEDE, Céline HIRCHI, Eva PROST, Rémi DIOMEDE, Gilles DUMAS, Jessica HENRY
Comité Personnes âgées-intergénération	Adjointe déléguée : Thierry MOREL Membres CM : Martine MORALES VUILLECARD, Adrien LUGAGNE, Béatrice SOITTOUX, Sandrine BROUSSAUDIER, Martin KUNSTLER, Elodie LACROIX, Aurélie SUZON Membres hors CM : Jean SIMONDON, Maguy PLANÇON, Céline HIRCHI
Commission Ecole - périscolaire - cantine - bibliothèque	Adjointe déléguée : Anne-Sophie PARRIAUX Membres : Martine VUILLECARD MORALES, François GUILLAUME, Martin KUNSTLER, Stéphanie PANTANI, Jean-Baptiste AUBRY, Béatrice SOITTOUX, Aurélie SUZON, Sandrine BROUSSAUDIER, Adrien LUGAGNE Invités : employés communaux concernés Partenaires : Enseignants, délégués de parents d'élèves, association des parents d'élèves
Correspondant défense	Jean-Baptiste AUBRY
Sécurité routière	David FLEURY

Les commissions municipales ne sont formées que de conseillers municipaux, élus par le conseil. Elles peuvent faire appel à des invités.

Les comités consultatifs sont ouverts à des personnes extérieures au conseil : habitants, associations, employés municipaux...

Les groupes-projets sont formés en vue d'un projet spécifique, le plus souvent limité dans le temps

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 POUR, par 0 CONTRE, par 0 ABSTENTION

Intervention de Mme Sandrine BROUSSAUDIER

Sandrine propose d'organiser un escape game à destination des jeunes de 11 à 18 ans de la commune. Cette animation aurait pour objectif de favoriser leur participation à la vie locale et de créer un temps d'échange avec eux.

À cette occasion, un questionnaire pourrait leur être proposé afin de recueillir leurs attentes vis-à-vis de la commune, leurs aspirations, leurs besoins ainsi que leurs idées pour les projets et actions destinés à la jeunesse.

Sandrine indique qu'un premier devis a déjà été obtenu pour cette animation. Un second devis sera sollicité afin de permettre une comparaison des prestations et des coûts. Sous réserve des disponibilités et des conditions d'organisation, il est envisagé de mettre en place cette action au cours de l'été

Intervention de M. David FLEURY

David informe le conseil municipal qu'une prochaine réunion du comité forêt sera organisée prochainement.

Les travaux seront structurés autour de trois thématiques principales : la forêt et l'affouage, les zones humides, ainsi que le village et ses abords. Les élus et habitants intéressés seront invités à participer à ces différents groupes de réflexion en fonction de leurs centres d'intérêt et de leurs aspirations.

Abordant ensuite la question du cimetière communal, M. David indique qu'un constat partagé met en évidence une capacité d'accueil désormais très limitée, le cimetière étant proche de la saturation. Afin de répondre aux besoins à court terme, un devis a été sollicité pour l'acquisition d'un équipement cinéraire destiné à accueillir les urnes funéraires.

Par ailleurs, une réflexion plus large est engagée sur les évolutions possibles du site. Parmi les pistes étudiées figure la création d'un espace cinéraire en milieu forestier, inspiré d'expériences mises en oeuvre dans certaines communes, notamment en Alsace. Le principe consisterait à sanctuariser une partie de la forêt afin d'y permettre la dispersion ou l'inhumation d'urnes dans un cadre naturel propice au recueillement.

Cette démarche est encore au stade de la réflexion. Afin de mieux appréhender les possibilités offertes ainsi que les contraintes réglementaires et techniques d'un tel projet, une visite d'un site existant pourrait être organisée à destination des élus.

Intervention de Mme Anne-Sophie PARRIAUX – École et services périscolaires

Anne-Sophie présente les résultats du questionnaire adressé aux familles des enfants scolarisés pour l'année scolaire 2026-2027 afin d'évaluer les besoins en matière d'accueil périscolaire. Trente-deux familles ont répondu, représentant quarante enfants sur les cinquante-deux concernés.

Concernant la mise en place d'une garderie le mercredi de 12 h à 12 h 30, sept familles se sont déclarées favorables et vingt-cinq défavorables. Pour une garderie le mercredi après-midi, huit familles ont exprimé un besoin contre vingt-quatre qui n'en ont pas manifesté. En revanche, la création d'un centre de loisirs pendant certaines vacances scolaires recueille un intérêt plus marqué avec dix-sept réponses favorables contre quinze défavorables.

Au regard de ces résultats, il est proposé de mettre en place une garderie de trente minutes le mercredi midi, de 12 h à 12 h 30. Cette organisation, rendue possible avec l'accord des agents communaux, apporterait davantage de souplesse aux familles. En revanche, la création d'une garderie le mercredi après-midi n'est pas envisagée à ce stade en raison de l'absence de restauration scolaire ce jour-là et du manque de personnel disponible sur ce créneau.

Concernant les centres de loisirs, les réponses font apparaître un intérêt particulier pour les vacances de la Toussaint, d'hiver, de printemps et d'été. Il est donc envisagé d'étudier la mise en oeuvre de plusieurs semaines d'accueil de loisirs sur ces périodes, en fonction des possibilités d'organisation et des moyens disponibles.

Cabane des écoliers : Des travaux d'embellissement sont prévus prochainement à la Cabane des Écoliers. Toutes les personnes souhaitant donner un peu de leur temps pour participer à ces aménagements seront les bienvenues.

Anes de l'école : Les ânes sont toujours là. Certes, ils vieillissent et ne peuvent plus assurer les mêmes activités qu'autrefois, mais ils restent les mascottes de notre école et un symbole auquel les enfants sont très attachés. Il nous paraît important de continuer à veiller à leur bien-être et à leur entretien.

C'est pourquoi deux élus (Adrien et Martin) se proposent d'apporter leur soutien à l'association des Galopins, afin que nos deux ânes puissent continuer à faire partie de la vie de l'école et à en être les emblèmes.

Intervention de Mme Stéphanie PANTANI – Salle des fêtes

Stéphanie présente une réflexion concernant l'organisation et l'entretien de la salle des fêtes.

Concernant les espaces de stockage, il est proposé de revoir l'organisation actuelle afin de regrouper et rationaliser les lieux dédiés au matériel des différentes associations. L'objectif est de rendre le rangement plus cohérent, plus accessible et plus fonctionnel, le matériel étant aujourd'hui réparti sur plusieurs espaces, ce qui complique son utilisation et sa gestion.

S'agissant de l'entretien de la salle, il est envisagé de consacrer le lundi matin au nettoyage systématique des locaux ainsi qu'à la réalisation de l'état des lieux lorsque la salle a été utilisée durant le week-end. Cette organisation permettrait de garantir une salle propre et remise en état dès le début de chaque semaine.

Il est également rappelé l'importance de l'implication de chaque association utilisatrice afin de maintenir les locaux en bon état tout au long de la semaine, dans le respect des règles de partage et d'utilisation des équipements communaux.

Intervention de Mme Aurélie SUZON – Diffusion des matchs de l'équipe de France

Aurélie évoque le prochain démarrage de la Coupe du monde de football au mois de juin et propose la mise en place d'une fan zone communale, sur le modèle de ce qui avait déjà été organisé lors de précédentes compétitions.

Le projet consisterait à diffuser sur grand écran les rencontres de l'équipe de France uniquement. Le lieu reste à définir et pourrait être la salle des fêtes, sous réserve de sa disponibilité et des activités déjà programmées. Il est précisé que cette initiative ne devra en aucun cas entrer en concurrence avec les manifestations ou événements déjà prévus sur la commune.

La réussite de cette opération pourrait s'appuyer sur la participation des associations locales, notamment pour l'organisation éventuelle d'une buvette lors des retransmissions.

Avant toute mise en oeuvre, des échanges seront engagés avec les services de l'État afin de vérifier les conditions réglementaires applicables, notamment en matière d'autorisations, de sécurité, de diffusion publique et de gestion d'une éventuelle buvette, afin de garantir le respect de la législation en vigueur.

➤ **Questions diverses**

Panneau d'information « Vous êtes dans un site Seveso » – Chemin du Vernois

Lors de la rencontre du 18 mai avec M. François Cuinet, technicien voirie au sein de la Direction Développement et Gestion des Infrastructures – Exploitation du Domaine Public, en présence de Thierry David, Stéphanie et Jean-Michel, nous avons signalé les différents panneaux manquants sur la commune, dont celui relatif au site Seveso situé chemin du Vernois.

Cette demande a bien été prise en compte et transmise aux services compétents. Monsieur le Maire effectuera une relance afin de s'assurer que le remplacement de ce panneau soit programmé dans les meilleurs délais.

Limitation de la vitesse des camions – Chemin du Vernois et rue des Landes

Nous allons étudier les mesures pouvant être mises en place afin de limiter la vitesse des camions circulant sur le chemin du Vernois. Un échange sera engagé avec M. François Cuinet (GBM) afin de déterminer la solution la plus adaptée, notamment par la mise en place d'une signalisation spécifique en accord avec les services compétents.

Dans l'attente de solutions plus pérennes, une information temporaire pourra être installée sous forme de panneaux provisoires pendant la durée du chantier. Cette démarche sera également étendue à la rue des Landes, où les mêmes problématiques de circulation et de vitesse ont été constatées.

Impact du lotissement sur les effectifs scolaires et utilisation des bénéfices

À ce jour, il n'est pas possible d'évaluer avec précision l'impact du lotissement sur le nombre d'élèves qui fréquenteront l'école. En effet, nous ne connaissons pas encore l'identité des futurs acquéreurs ni la composition des ménages qui s'installeront sur la commune. Certains logements pourront accueillir des familles avec enfants, d'autres des couples sans enfant ou des retraités. Toute projection chiffrée serait donc aujourd'hui très incertaine.

Concernant les bénéfices du lotissement, il est également prématuré de définir leur affectation. Les résultats financiers définitifs ne pourront être connus qu'après la commercialisation de l'ensemble des parcelles, les dernières ventes ayant un impact important sur le bilan final de l'opération. Lorsque l'ensemble de ces éléments sera connu, les différentes options pourront être examinées collectivement afin de définir les priorités d'investissement de la commune. À ce stade, il n'est donc pas possible d'annoncer précisément l'utilisation future des bénéfices du lotissement.

➤ **Information diverses :**

La société du pipeline va procéder à son exercice annuel au dépôt le jeudi 25 juin 2026 (exercice dans le cadre de l'entraînement de son personnel à la lutte contre l'incendie) déclenchement de l'exercice à 9H30.

Rappel citoyen

Le conseil municipal souhaite rappeler aux propriétaires de chiens l'importance de ramasser les déjections de leurs animaux sur les espaces publics. De nombreuses remarques et plaintes d'habitants sont régulièrement signalées à ce sujet.

Le respect de cette règle simple contribue à la propreté du village, au bien-être de chacun et au respect du cadre de vie commun. Avec un peu de vigilance et de civisme de la part de tous, cette nuisance récurrente peut facilement être évitée.

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 19/05/2026 : déclaration préalable 025 267 26 C0007 – Edifier des panneaux photovoltaïques – rue de l'Enclos – parcelle cadastrée AA 116

Urbanisme : Rejet tacite

Le 19/05/2026 : déclaration préalable 025 267 26 C0002 – Installation de 7 panneaux photovoltaïques – rue du Vieux Tilleul – parcelle cadastrée AA 287

Etat civil :

Le 29/05/2026 : PACS de Madame CURTY Marion et Monsieur CHARLES Yannis

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE VENDREDI 5 JUIN 2026 à 20h

Les délibérations n°260601 à n°260607 ont été examinées au cours de cette séance.

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Maire
		